



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2022

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

➤ Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022_03_045_DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

Procès verbal de la séance du 10 février 2022

Sur le rapport présenté par Monsieur Lepadé, Maire

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 10 février 2022

Décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
31	12/01	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Rencontre et Amitié le 12 janvier 2022	A titre gratuit
32	12/01	ANNULEE	
33	12/01	Convention avec l'association la Machine à Pingouins et le collège Langevin Wallon dans le cadre de l'organisation d'ateliers théâtre sur le thème du harcèlement sur les réseaux sociaux – Les mardis et jeudis du 18 janvier au 8 avril 2022	1 764 €
34	12/01	Mise à disposition d'une salle de l'école Félix Concaret à l'association des parents d'élèves de l'école le 14 janvier 2022	A titre gratuit
35	13/01	Renouvellement de l'adhésion à l'association RIVAGES DE FRANCE pour l'année 2022	400 €
36	13/01	Convention avec l'organisme RESEAU DES CREFAD de mise à disposition de 2 salles de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin du 10 au 13 janvier 2022	1 200 €
37	13/01	Convention avec l'organisme SNUIPP-FSU DES LANDES de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 1 ^{er} mars 2022	180 €
38	13/01	Mise à disposition d'une salle municipale à l'ASL copropriétaires Lot.18 de Castillon le 28 janvier 2022	A titre gratuit
39	13/01	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Les amis de la Digue le 19 février 2022	A titre gratuit
40	13/01	Mise à disposition d'une salle municipale au Collectif Barthes Tarnos le 21 janvier 2022	A titre gratuit
41	17/01	Convention de partenariat avec TV Landes pour la réalisation de 5 reportages sur la commune de Tarnos au cours de l'année 2022	1 500 €
42	17/01	Convention avec Karakoil Production dans le cadre de 8 représentations du spectacle « Contes pour bébés » à la crèche St Exupéry	1 360 €
43	19/01	Contrat avec la SARL AEDA Spectacles dans le cadre du concert Satchmocracy lors du festival Jazz en Mars 2022	4 500 €
44	19/01	Contrat avec BAAM Production dans le cadre du concert Emmet Cohen lors du festival Jazz en Mars 2022	2 500 €
45	19/01	Contrat avec l'association Vintage Jazz Club Aquitaine dans le cadre du concert Herman Family Singers lors du festival Jazz en Mars 2022	1 400 €
46	19/01	Contrat avec la SARL Richard Galliano Music dans le cadre du concert Passion Galliano lors du festival Jazz en Mars 2022	8 440 €

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
47	19/01	Contrat avec Artistic Production dans le cadre du concert Soul Serenade lors du festival Jazz en Mars 2022	4 167,25 €
48	19/01	Contrat avec Les Productions Entropiques dans le cadre du spectacle de Guillaume Meurice le 12 février 2022	4 536,50 €
49	19/01	Contrat avec l'organisme Avril en septembre dans le cadre du spectacle French Touch Made in Germany le 9 avril 2022	2 576,52 €
50	20/01	Convention avec l'organisme ULMA CONSTRUCTION de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 19 janvier 2022	60 €
51	20/01	Convention avec Mme Claire Dhospital dans le cadre de l'accompagnement en psychomotricité des enfants accueillis dans les structures de la Petite Enfance	<u>Taux horaire :</u> 50 €
52	24/01	Convention avec le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
53	24/01	Avenant n°4 à la convention d'occupation avec l'entreprise LGM dans le cadre de la révision annuelle des loyers au sein du Pôle de Services Jean Bertin	<u>Ancien loyer :</u> 1 958,88 € <u>Nouveau loyer :</u> 2 011,88 €
54	24/01	Marché relatif à la fourniture de plants de floriculture, de plantes à bulbe et de végétaux ligneux avec les sociétés Gaussens, Verver Export et Lacausse	<u>Montant global maximum :</u> 33 000 € HT
55	25/01	Modification de la régie d'avance du service Jeunesse	
56	25/01	Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2022	350 €
57	26/01	Convention de partenariat avec la radio NRJ dans le cadre du forum des jobs d'été 2022 pour la diffusion de 70 spots promotionnels	
58	28/01	Convention avec la Société « A LUNDI » pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
59	28/01	Convention avec la SCIC EOLE pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
60	28/01	Convention avec la Société ITEMS pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
61	28/01	Convention avec la Société LOPEZ pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
62	28/01	Convention avec la Société MECADAQ pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
63	28/01	Convention avec la Société NALDEO pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
64	28/01	Convention avec la SCIC PERF pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
65	28/01	Convention avec le Pôle formation UIMM Nouvelle Aquitaine pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
66	28/01	Convention avec la Société HOUSSET METAL pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
67	02/02	Convention avec la Société FORMETAL pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
68	02/02	Renouvellement de l'adhésion à l'AFIGESE pour l'année 2022	170 €
69	02/02	Convention avec la Société LOPITZ HABITAT pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
70	03/02	Convention de partenariat avec la société COFELY dans le cadre du festival Jazz en Mars 2022	1 000 €
71	03/02	Convention de partenariat avec le Crédit Mutuel dans le cadre du festival Jazz en Mars 2022	500 €
72	03/02	Contrat avec Artistic Production dans le cadre du concert Jam Session lors du festival Jazz en Mars 2022	8 250,12 €
73	03/02	Convention avec la SICSBT section Echecs dans le cadre de l'animation en réseau du festival international du jeu d'échecs le 15 juillet 2022 à la Médiathèque	A titre gratuit
74	04/02	Convention avec Mme Marie Guédon dans le cadre de l'animation de 24 ateliers d'éveil musical au sein des structures de la Petite Enfance	3 155,20 €
75	04/02	Convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement dans le cadre de l'animation de 10 ateliers autour d'un projet jardin dans les structures de la Petite Enfance	350 €
76	04/02	Convention avec l'association OXO , le collège Langevin Wallon et le LP Ambroise Croizat dans le cadre de 2 interventions de prévention sur le thème « Harcèlement et Addictions » pour les élèves de 4ème et de Seconde	1 021,18 €
77	04/02	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Caminante dans le cadre de l'accueil à la parentalité les lundis et jeudis	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
78	04/02	Convention avec la société Scott Production dans le cadre de 3 représentations d'un spectacle de marionnettes à la crèche St Exupéry	1 000 €
79	08/02	Marché relative aux travaux de signalisation routière horizontale avec l'entreprise Mozerr Signal	Montant annuel maximum : 25 000 € HT
80	09/02	Marché relatif aux missions SPS et contrôle technique dans le cadre du projet de l'espace sportif Vincent Mabillet avec le bureau d'étude Alpes Contrôle et le bureau Dekra International	16 430 € HT
81	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Rallye des deux étangs les 26 et 27 février 2022	A titre gratuit
82	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Les pescadous des lacs le 11 mars 2022	A titre gratuit
83	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association TOUS le 17 février 2022	A titre gratuit
84	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale au Parti Communiste Français le 2 février 2022	A titre gratuit
85	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale au Comité des Fêtes les 8, 16, 25 février et 8 et 22 mars 2022	A titre gratuit
86	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale à la France Insoumise le 7 février 2022	A titre gratuit
87	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association TOUS le 15 février 2022	A titre gratuit
88	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale au Choeur Ermend Bonnal du 2 au 6 février 2022	A titre gratuit
89	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association TOUS le 20 janvier 2022	A titre gratuit
90	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Pétanque Sportive Tarnosienne le 4 février 2022	A titre gratuit
91	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale au Comité des Fêtes le 26 janvier 2022	A titre gratuit
92	09/02	Mise à disposition d'une salle municipale au Comité des Fêtes le 25 janvier 2022	A titre gratuit

2022-03-042-DVCS – Création d'un terrain de football synthétique avec éclairage – Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Sur le rapport présenté par M. Gonzales, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur du montant le plus élevé possible

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-043-DR/FIN – Attributions de subventions exceptionnelles

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 23

Les 4 élus suivants sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote :
M. Lespade, Mme Nogaro, M. Mabillet, M. Gonzales
M. Dubert, Mme Lalanne et M. Hervelin ne prennent pas part au vote

Votes exprimés : 23

Pour: 23

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer des subventions 2022 à titre exceptionnel à :

- l'association la Croix Rouge Française pour 400 € (quatre cents euros)
- l'association jardin partagé Loustaunau pour 250 € (deux cent cinquante euros)
- l'A.N.A.C.R 40 pour 350 € (trois cent cinquante euros)

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont prévus au budget 2022.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-044-DEEJ – Projet solidaire HUMAN'ISA – Attribution d'une subvention

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 30

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 350 € à l'association « Human'Isa » pour développer son projet solidaire de construction d'une école.

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2022

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Arrivée de Mme ORDUNA

2022-03-045-DGS – Convention avec l'association Eco-Lieu Lacoste

Sur le rapport présenté par M. Gonzales, Maire adjoint

Votants: 26

Les 5 élus suivants sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote :

M. Lespade, M. Perret, Mme Nogaro, M. Mabillet et Mme Dupré

M. Dubert ne prend pas part au vote

Abstention : 2 (Mme Cassaing et M. Roblès)

Votes exprimés : 24

Pour: 22

Contre : 2 (Mme Dacharry et M. Lataillade)

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Eco-lieu Lacoste

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2022

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-046-PM – Convention de mise à disposition - ADAVEM

Sur le rapport présenté par Mme Dupré, Maire adjointe

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette intervention sera faite à titre gratuit.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-047-DEEJ – Petite Enfance – Conventions financières Celeste – Klein – Saphir

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les conventions à intervenir avec les Associations CELESTE, SAPHIR et KLEIN.

DIT que cette somme est prévue au budget 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-048-DAP – Attribution des locaux commerciaux de la placette du Métro – Saisons 2022-2024

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Votants: 30

Mme Dacharry et M. Lataillade ne prennent pas part au vote

Abstention : 2 (Mme Cassaing et M. Roblès)

Votes exprimés : 28

Pour: 28

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'exploitation saisonnière des locaux commerciaux établies entre la Commune et les trois candidats retenus :

- restauration rapide-buvette :

SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE, 3 rue Hélène Boucher, Espace Technologique Jean Bertin, 40220 TARNOS, pour un loyer de 8 500€ TTC par saison

- vente à emporter :

Mme Clélia CHAILLOUX, 123, Chemin des Pics verts 40220 TARNOS, pour un loyer de 5 600€ TTC par saison

- école de surf :

M. Nicolas LARREGAIN, société « Surfescapade », 3 rue Henri Garcia, 64 340 BOUCAU, pour un loyer de 2 500€ TTC par saison

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-049-DAP – Offre de concours – Société CITEVO

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'offre de concours de la société CITEVO, d'un montant de 30 000 euros, en vue de la réalisation des travaux de réaménagement complet de l'avenue Lénine, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Tarnos.

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec la société CITEVO, afin de fixer les modalités de l'offre de concours, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-050-DAP – Réaménagement de la RD85F tranche 1 – Convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement avec la Communauté de Communes du Seignanx pour la voie douce

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement entre la Communauté de communes du Seignanx et la commune de Tarnos dans le cadre des travaux de la première tranche d'aménagement de l'avenue du 1er mai à Tarnos intégrant la création de la voie douce

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint à la présente délibération ainsi que tout document afférent

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-051-DAP – Mise aux normes de trois arrêts Chronoplus rue Georges Lassalle – Demande de participation financière auprès dy Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE une participation financière du Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour la plus élevée possible et conforme à son règlement d'intervention pour la réalisation des arrêts Chronoplus dénommés « Aygassot », « Guyenne » et « Bigorre », situés sur la rive Ouest de la Rue Georges Lassalle.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, et à signer tous documents y afférent.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-052-DAP – Campagne de ravalement de façades – Cité des Forges de l'Adour – Monsieur et Madame Godfroy Francis

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder à l'engagement de la dépense à hauteur de **1694,13 €** sur **8470,64 €**, soit **20 %** du coût total des travaux engagés par M. et Mme GODFROY dans le cadre de la Campagne de Ravalement de Façades

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-053-DAP – Dénomination « Rue Jean Rostand »

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DENOMME la voie « *Rue Jean ROSTAND* », telle qu'indiquée sur le plan ci-joint.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-054-DAP – Déclassement et cession de véhicule

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé de la Ville, l'engin remorque podium marque Hubière, immatriculée 5105 RG 40.

DECIDE de céder à titre gracieux ce véhicule à l'Association « Les enfants de la Cité des Forges ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-055-DR/CP – Travaux de construction du Centre de Loisirs – Modifications de contrat divers lots

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications de contrat suivantes :

MARCHE 21TX01	TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	MONTANT MODIFICATIONS DE CONTRAT € HT	MONTANT APRÈS MODIFICATIONS € HT	+/-	OBJET DES MODIFICATIONS
1 Gros œuvre	Lalanne Construction	357 151,28	1 597,97	358 749,25	0,45 %	longrines portail
4 Menuiseries Aluminium	Labastère 64 SAS	46 497,00	-2 100,00	44 397,00	-4,52 %	suppression stores
6 Plâtrerie isolation	J.Goyty	141 000,00	376,13	141 376,13	0,27 %	plus/moins values doublage pour amélioration performance acoustique
9 Carrelage faïence	Items	8 649,50	344,90	8 994,40	3,99 %	faïence et carrelage supplémentaire pour toilettes maternelles supplémentaires
10 – Électricité	Sudelec	69 974,48	2 723,57	72 698,05	3,89 %	modifications prises, precablage alarme anti intrusion
11 – Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SAS Bobion Joannin	156 900,00	1 784,84	158 684,84	1,14 %	remplacement lavabos et modifications urinoir maternelles
12 - Voirie réseau divers :	Pinaquy	74 987,24	2 447,00	77 434,24	3,26 %	plus et moins grilles caniveau bordure
21TX11 - Menuiseries intérieures	Laporte	97 492,69	2 783,94	100 276,63	2,86 %	remplacement par vitrage à contrôle solaire, bloc-porte

MARCHE 21TX01	TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	MONTANT MODIFICATIONS DE CONTRAT € HT	MONTANT APRÈS MODIFICATIONS € HT	+/-	OBJET DES MODIFICATIONS
MONTANT TOTAL DES MODIFICATIONS DE CONTRATS			9 958,35			

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes avec les entreprises concernées ;

DIT que les sommes sont prévues aux budgets

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-056-DR/RH – Création de postes

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE DE CRÉER le poste à **TEMPS COMPLET** suivant :

FILIÈRES / GRADES	CATÉGORIE	NBR	COMMENTAIRES
FILIÈRE CULTURELLE			
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	B	1	Mouvements de personnel – mobilité interne
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe		1	

DIT que cette création de poste est réalisée à effectif constant.

DIT que, concernant ces créations de poste liées à un recrutement à venir, celles ci sont effectuées sur les différents grades du cadre d'emplois visé afin de couvrir l'ensemble des possibilités de recrutement. Les grades non concernés par le recrutement et ne correspondant pas à des réels postes vacants seront supprimés dans le courant de l'année après avis du Comité Technique. Il est précisé que les postes pourront, en cas de recherche infructueuse de candidat.e.s statutaires, être pourvus par un.e agent.e contractuel.le sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2022.

DIT que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-057-CAB – Pour un cessez-le-feu immédiat en Ukraine – Aide d'urgence aux populations victimes de la guerre

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 27

Les 4 élus suivants sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote :
M. Perret, Mme Saint-Aubin, Mme Périmony-Benassy et Mme Le Gall

M. Cendres ne prend pas part au vote

Votes exprimés : 27

Pour: 27

Le Conseil Municipal,

APPELLE la France à agir pour garantir la protection des populations civiles déjà durement touchées, qui passe par un cessez-le-feu immédiat,

DÉCIDE d'apporter un premier soutien financier de la Ville de Tarnos de 4 000 euros aux fonds d'urgence constitués à cet effet par le Secours populaires français et la Croix rouge française, soit 2 000 euros à chaque fonds,

S'ENGAGE à prendre toute sa part à l'accueil de réfugiés ukrainiens à Tarnos.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2022-03-058-CAB – Motion demandant le maintien de la totalité des heures d'enseignement au lycée professionnel Ambroise Croizat de Tarnos

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DEMANDE au Ministre de l'Éducation Nationale de maintenir la totalité des heures d'enseignement au lycée professionnel Ambroise Croizat de Tarnos, en donnant instruction en ce sens au recteur de l'académie de Bordeaux.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Tarnos, le 16 mars 2022

Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ

